Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601279-20251211-DELIB2025_096-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Date de convocation
05/12/2025

Date d'affichage
05/12/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	20

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHASLES Yves, Maire.

Présents : M. CHASLES Yves, Maire, Mme VACHON Anne, M. REYNAUD Gérard, Mme CADIER Marie-France, M. MARTIN Christophe, Mme CHESNARD Nathalie, M. EON Jean-Luc, M. COUDÉ Jean-Claude, Mme GUERIN Roseline, Mme ROSSELIN Christine, M. REGNIER Régis, M. RAFFIN Mickaël, Mme PAMBOUC Emmanuelle, M. DANO Yves, Mme BRINGAULT Valérie, Mme VÉNIAT Vanessa

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLOUX Adrien à M. RAFFIN Mickaël, Mme GUILLAUME Annaëlle à M. CHASLES Yves, Mme BRIERO Fabienne à Mme VÉNIAT Vanessa, Mme FICHET Sandrine à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : Mme CHARTIER Véronique, M. TARDIF Frédéric, Mme JAN Anne-Emmanuelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme VACHON Anne

Ref : 2025_096 **Objet : RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE PLOERMEL COMMUNAUTE**

VU l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport d'activités 2024 est annexé à la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2024 de Ploërmel Communauté.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance :
Mme VACHON Anne

Le Maire
M. Yves CHASLES

MAIRIE DE MAURON
56430 (Morbihan)